

Message d'intérêt public

Entrée en vigueur immédiate de l'augmentation de la récolte de caribou de l'île de Baffin

Date de début : 13 aout 2026

Date de fin : 30 juin 2027

Région du Qikiqtaaluk (Nunavut)

60 s

Le gouvernement du Nunavut a entériné la décision du Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut permettant l'augmentation de la récolte totale autorisée de caribou de l'île de Baffin pour la saison de récolte 2026-2027 avec entrée en vigueur immédiate.

Conséquemment, le nombre de permis de chasse au caribou de l'île de Baffin délivrable pour la période de récolte du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027 passe de 550 à 6 000. Cette augmentation reflète les récents renseignements sur sa population ainsi que l'ensemble des données scientifiques disponibles et les principes du *qaujimajatuqangit* inuit, présentés en collaboration avec le Conseil régional des ressources fauniques du Qikiqtaaluk et les associations de chasse et de trappe au Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut lors de sa réunion régulière du 24 juin 2026. La décision a pour effet de permettre aux Nunavoise et Nunavois de faire de plus grandes récoltes tout en assurant la pérennité de la population de caribou de l'île de Baffin.

Conformément aux directives du Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut, le nombre de permis de chasse accordés pour cette espèce de cervidés augmentera progressivement à raison de 125 permis par saison à partir de la saison de récolte 2027-2028. Quant aux précédentes restrictions autres que le quota, à savoir la limite de biches récoltées, qui ne devait pas dépasser 20 % de la récolte totale autorisée, ainsi que l'interdiction de récolter les biches qui ont un veau, elles ont été levées.

Enfin, nous avons levé toutes les obligations quant à la fourniture d'échantillons, même pour l'identification du sexe, dans le cadre d'une récolte de caribou de l'île de Baffin, et nous n'en collectons plus d'échantillons. Néanmoins, vous avez encore l'obligation de

